

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

**Notification concernant :**

**l'homologation de :**

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

---

Homologation n° e2 - 25 - extension 16

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **SMARTACH STD Light 2 version 921463 Indice D**

3. Nom du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais**

7. Date et nombre des essais : **le 18 août 2005 et selon liste des essais référencés dans les certificats de sécurité et d'interopérabilité**

8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet des certificats d'homologation n° e2 - 26 du 31 mars 2005, n° e2 - 26 extension 1 du 28 juin 2005 et n° e2 - 26 extension 2 du 24 août 2005,
- capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e2 - 28 du 28 juin 2005

- capteur de mouvement SIEMENS VDO type KITAS 2171, faisant l'objet des certificats d'homologation n° [e1] - 175 du 11 octobre 2004 et n° [e1] - 175 extension 1 du 14 juin 2005.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **24 août 2005**

13. Documents descriptifs annexés : sans objet

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 05.00.271.032.1 du 24 août 2005 ;
- certificat de sécurité n° 2005/14 du 24 juin 2005 délivré par la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005 délivré par le laboratoire Joint Research Centre.

b) Le présent certificat constitue une extension des certificats d'homologation n° [e2] - 25 et n° [e2] - 25 extension 2 du 31 mars 2005, ainsi que n° [e2] - 25 extension 5 du 18 mai 2005, n° [e2] 25 - extension 8 du 28 juin 2005 et n° [e2] 25 - extension 12 du 8 juillet 2005.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A030-2, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le fabricant.

Le ministre délégué à l'industrie,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'action régionale,  
de la qualité et de la sécurité industrielle :  
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP